

**RENOUVELLEMENT DE VOTRE COMPTE « PORTAIL FAMILLES »**

**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Chers parents,

Vous avez utilisé un compte portail famille pour l'année scolaire 2020/ 2021.

Si votre enfant n'a plus besoin de ce compte merci de nous l'indiquer par mail : [secretariat-aps-alsh@missillac.fr](mailto:secretariat-aps-alsh@missillac.fr) pour la fermeture de votre dossier.

Si votre enfant fréquentera au moins un service du Pôle Enfance pour la prochaine rentrée :

- Accueil Périscolaire (APS) matin et/ou soir
- Restauration scolaire
- ALSH des mercredis ou des vacances scolaires

**Merci de bien vouloir effectuer ces démarches : Impératif pour TOUS**

- **Vérifier votre dossier sur votre portail famille existant** (vos n° de téléphones, les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, les personnes à prévenir en cas d'urgence,...) pour mettre à jour vos données pour la prochaine rentrée.
- **Nous transmettre les documents suivants :**
  - Attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année scolaire pour l'enfant
  - Attestation de quotient familial CAF ou MSA
  - Copie des vaccinations de l'enfant
  - Copie du jugement pour la garde des enfants (si existant)

A envoyer de préférence par mail à [secretariat-aps-alsh@missillac.fr](mailto:secretariat-aps-alsh@missillac.fr) ou à déposer au Pôle enfance (ou dans la boîte aux lettres).

**Sans ces formalités vous ne pourrez plus utiliser votre compte pour effectuer vos réservations. Sans ces réservations, votre enfant ne pourra pas être accueilli dans les structures.**

***Vous recevrez ensuite un mail qui vous indiquera la date à laquelle vous pourrez accéder aux réservations 2021/2022.***

En cas de dossier non fourni ou incomplet pour la rentrée scolaire, une pénalité de 5 € sera appliquée sur la première facture.

En cas de présence sans réservation, une majoration de 30 % sera appliquée sur la facturation.

Si besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du Pôle Enfance ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Le Maire

Jean-Louis MOGAN